

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
Concernant les données à caractère personnel
traitées par l'étude des Huissiers de Justice
Etienne LEROY et Alain ROGER

Ce document de politique de confidentialité s'adresse à tous nos requérants, défendeurs, débiteurs ou justiciables ainsi qu'à toute personne qui nous contacte pour nos services.

L'objectif de notre étude est d'améliorer l'accomplissement de nos missions en utilisant des moyens innovants mais surtout la connaissance approfondie des dossiers.

Les données collectées se limitent aux informations strictement nécessaires pour le traitement de votre dossier et sont traitées avec le plus grand respect. Nous donnons priorité au stockage et traitement de vos données dans le plus grand respect de la protection de la vie privée et dans les règles de l'art. Nous nous engageons à protéger vos données personnelles et à ne pas en faire un usage improprie ni aucune divulgation et les traitons avec discrétion.

Nous vous informons de l'utilisation faite de vos données et de la manière de les collecter car votre confiance est importante pour nous. Vous trouverez ci-dessous nos principes sur la confidentialité et le respect de votre vie privée et de vos données.

1) Qui sommes-nous ?

Nous sommes une étude d'huissiers de justice.

Les huissiers de justice sont des officiers publics et ministériels dans l'exercice des fonctions officielles qui leur sont assignées ou réservées par une loi, un décret, une ordonnance ou un arrêté royal. Ils confèrent l'authenticité à leurs actes conformément à l'article 1317 du Code civil. ¹

2) Traitement de données à caractère personnel par notre étude.

Dans le cadre des missions attribuées aux huissiers de justice par le Code judiciaire et à l'exclusion de toute autre finalité notamment de marketing, notre étude traite ² des données à caractère personnel, autrement dit des informations qui permettent de vous identifier directement ou indirectement.

Nous attachons la plus grande importance à la protection de vos données à caractère personnel.

Le traitement de vos données à caractère personnel est effectué dans le plus grand respect de la législation en vigueur en la matière, dont le Règlement général sur la protection des données (RGPD ; en anglais : General Data Protection Regulation ou GDPR). ³

¹ Article 509 du Code judiciaire - <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1967/10/10/1967101053/justel>

² Traiter = à la fois consulter, enregistrer, utiliser, transmettre, ... des données à caractère personnel.

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679> - RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

3) Qui est responsable du traitement des données ?

La SPRL LEROY, ROGER & OTS
BCE n° 0465.732.731
Rue Emile Vandervelde, 31
B – 6010 CHARLEROI-COUILLET
Tél. 071/207.340 – Fax : 071/207.341 – Mail : privacy@leroy-roger.be

4) A quelles fins traitons-nous des données à caractère personnel ?

Nous traitons des données à caractère personnel pour l'exécution de nos missions fixées par la loi. Les missions et compétences des huissiers de justice sont précisées à l'article 519 du Code judiciaire.⁴

Pour l'essentiel, les huissiers de justice sont seuls compétents :

- pour dresser et signifier tous exploits et mettre à exécution les décisions de justice ainsi que tous les actes ou titres en forme exécutoire ;
- pour effectuer à la requête de magistrats ou à la requête de particuliers des constatations purement matérielles, exclusives de tout avis sur les causes et les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter, ainsi que les constatations que nécessitent leurs missions légales ;⁵
- pour procéder aux ventes judiciaires, publiques ou à l'amiable, de biens mobiliers et de navires dans le cadre de l'exécution forcée.

Par ailleurs, les huissiers de justice sont également compétents :

- pour assurer le recouvrement de dettes à l'amiable ;
- intervenir en tant que séquestre, liquidateur ou administrateur provisoire ;
- intervenir en tant que médiateur de dettes à l'amiable et en tant que médiateur de dettes dans le cadre du règlement collectif de dettes ;
- effectuer des enquêtes sur la solvabilité, établir et délivrer des rapports sur le patrimoine ;
- délivrer des attestations fiscales concernant les créances irrécouvrables ;
- surveiller les loteries et concours autorisés.

L'huissier de justice a un devoir d'information général envers le créancier poursuivant et envers le débiteur. C'est ainsi qu'en cas de risque d'insolvabilité du débiteur, l'huissier doit en informer le créancier afin de permettre à ce dernier d'apprécier correctement l'opportunité de faire procéder à des mesures d'exécution. De même, il doit informer le débiteur des possibilités qu'offre le règlement collectif de dettes.

5) Sur quelle base légale le traitement des données repose-t-il ?

Le traitement de données personnelles par notre étude est nécessaire à l'exécution de nos missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, ou à l'exécution d'un contrat auquel

⁴ <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1967/10/10/1967101053/justel>

⁵ Ces constatations sont authentiques en ce qui concerne les faits et données matériels que l'huissier de justice peut constater par perception sensorielle.

la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci, ou au respect d'une obligation légale à laquelle nous sommes soumis en tant que responsable du traitement, ou à des fins d'intérêts légitimes que nous poursuivons en tant que responsable du traitement. Lorsque vous nous mandatez pour exercer une mission ou que vous nous adressez une demande spécifique, le traitement de vos données peut aussi être fondé sur votre consentement.

Nos traitements de données personnelles reposent sur les bases légales suivantes :

1. Traitements de données personnelles basés sur des lois ou règlements :

- Article 519 du Code judiciaire (missions et compétences des huissiers de justice).
- Article 700 du Code judiciaire (citation – convocation pour comparaître en justice).
- Article 1016bis du Code judiciaire (constat d'adultère).
- Articles 1386 et suivants du Code judiciaire (saisies conservatoires et voies d'exécution).
- Articles 1139 et 1146 du Code civil (mise en demeure du débiteur défaillant).
- Loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur.
- Code d'instruction criminelle (citations et significations en matière pénale).
- Loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques.
- Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.
- Arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules.
- Délibération n° 17/088 du 7 novembre 2017 du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé relative à la communication électronique de données à caractère personnel par la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale aux huissiers de justice.

☞ **Base légale :** l'exécution de nos missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

2. Traitements de données personnelles collectées via notre site Internet :

- Formulaire de contact
- Paiement en ligne
- Proposition de remboursement
- Fournir une preuve de paiement
- Poser une question

☞ **Base légale :** votre consentement.

3. Traitements à des fins d'informations destinées aux parties requérantes et/ou à leur conseil :

- Envoi de courriels ponctuels traitant de l'actualité dans le cadre des finalités de notre métier, des services offerts, des intérêts des justiciables, des changements législatifs, etc.

☞ **Base légale :** notre intérêt légitime.

6) Quelles sont les catégories de données à caractère personnel traitées par l'étude ?

Pour exécuter ses missions, l'étude traite les catégories suivantes de données à caractère personnel :

- Données d'identification à caractère personnel : nom, adresse, coordonnées (numéro de téléphone, adresse e-mail), numéro de registre national, numéro d'entreprise d'une personne physique, numéro de matricule ONSS d'un employeur personne physique, état civil et situation familiale, nationalité, profession, qualité successorale, régime matrimonial ;
- Données d'identification électroniques en utilisant le site internet et les applications en ligne : adresse IP, cookies, moments de connexion ;
- Données financières nécessaires au recouvrement des montants dus à un créancier : numéro de compte en banque, aperçu des paiements, des dettes et des crédits ;
- Données relatives à l'endettement et aux saisies conservatoires et voies d'exécution : consultation du fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt ;
- Données patrimoniales : revenus du travail, de remplacement ou autres, avoirs financiers et bancaires, véhicules immatriculés, objets mobiliers et biens immeubles, biens mis en gage, dettes et charges ;
- Données judiciaires : nous pouvons en traiter lorsque c'est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice, ou encore pour l'exécution de décisions de justice ou autres titres exécutoires et enfin lorsque nous agissons dans le cadre du service obligatoire des huissiers de justice en matière répressive ;
- Données sur les convictions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales : nous pouvons en traiter pour remplir nos propres obligations (notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent) ou lorsque c'est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice, pour l'exécution de décisions de justice ou encore parce que vous nous avez volontairement communiqué de telles données ou les avez rendues publiques ;
- Données médicales, génétiques, voire biométriques : nous pouvons en traiter lorsque c'est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice, pour l'exécution de décisions de justice ou encore parce que vous nous avez volontairement communiqué de telles données ou les avez rendues publiques.

7) A qui pouvons-nous communiquer vos données à caractère personnel ?

Nous ne partageons pas vos données à caractère personnel, sauf conformément aux obligations légales. L'étude est susceptible de communiquer vos données à caractère personnel aux destinataires suivants :

- aux acteurs judiciaires concernés (avocats, mandataires judiciaires : curateurs, médiateurs de dettes, liquidateurs judiciaires, administrateurs provisoires, ministère public, juge d'instruction, greffe, cours et tribunaux) et aux services de police dans le cadre d'une enquête ou d'un contentieux ;
- à la Chambre nationale des huissiers de justice si elle a besoin de ces données dans le cadre de l'exécution de ses missions légales ;
- aux instances publiques habilitées à en connaître dans le cadre de l'exécution de leurs missions légales (par exemple : la Cellule de Traitement des Informations Financières, les administrations fiscales et sociales, etc.) ;

- si vous êtes débiteur, à vos créanciers ou mandataires comme nous l'imposent les articles 519, 1386 et suivants du Code judiciaire, ainsi qu'à d'autres huissiers de justice comme le prévoit l'article 1389bis/4 du Code judiciaire. En effet, les officiers ministériels intervenant à charge d'un même débiteur sont libérés de leur obligation de secret professionnel pour l'échange entre eux des informations concernant ce débiteur ou concernant ceux qui partagent une communauté ou une indivision avec lui ;
- à des tiers, dans les limites de ce qui est nécessaire, lorsque nous devons leur signifier une saisie-arrêt, une cession de créance ou de rémunérations, une délégation de sommes, ou lorsque nous sommes autorisés à les interroger afin de mener des investigations patrimoniales permettant le recouvrement des sommes dont un débiteur est redevable ou encore lorsque s'il s'agit d'une personne à qui vous avez donné mandat ou procuration pour obtenir de nous des informations précises.

8) La communication de ces données à caractère personnel se limite-t-elle à l'UE ou à l'EEE ?

Dans le cadre d'un litige transfrontière et de la communication d'actes à l'étranger, nous pouvons être amenés à communiquer des données à caractère personnel à des autorités étrangères, mais c'est toujours dans les limites de ce que prévoient la législation européenne ou les traités internationaux auxquels la Belgique est partie liée.

9) Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Compte tenu des délais de prescription et de nos obligations en matière fiscale, comptable et de lutte contre le blanchiment d'argent, vos données à caractère personnel sont conservées pendant dix ans ou moins si la loi l'impose.

10) Quelles mesures l'étude prend-elle contre les abus ou l'accès non autorisé ?

Les données à caractère personnel traitées sont conservées dans un environnement sécurisé situé au sein de l'Union européenne.

Les personnes intervenant pour la gestion de votre dossier n'ont accès qu'aux données à caractère personnel dont elles ont besoin afin d'exécuter leur mission. Tous les collaborateurs de l'études et nos partenaires sont obligés légalement, statutairement ou contractuellement de garantir le caractère confidentiel de vos données à caractère personnel.

Afin de d'éviter entre autres l'accès non autorisé, l'usage illégal, la perte ou les changements non autorisés à vos données, les mesures de sécurité suivantes ont été prises :

- seul le personnel autorisé a accès aux données à caractère personnel ;
- seules les personnes qui traitent les données à caractère personnel y ont accès ;
- protection logistique et informatique ;

- utilisation de mots de passe forts et autres dispositifs actifs pour contrôler les accès (par exemple l'EID) ;
- pare-feu ;
- mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées et conformes au RGPD.

11) Quels sont vos droits ?

L'étude doit se conformer à la loi lorsqu'elle exécute les tâches et les missions qui lui sont assignées.

Dans les limites de cette législation, vous disposez de droits par rapport au traitement de vos données à caractère personnel.

1. Le droit de consultation de vos données.

Si vous souhaitez consulter les données que nous traitons à votre sujet, vous pouvez exercer votre droit d'accès, nous vous fournirons un aperçu le plus complet possible de vos données.

2. Le droit de rectification de vos données.

Il peut arriver que certaines données que nous détenons à votre sujet ne soient pas ou plus correctes. Vous pouvez toujours demander que ces données soient rectifiées ou complétées.

3. Le droit de demander la suppression de vos données.

Si vous pensez qu'un traitement de certaines données est inapproprié, vous pouvez demander que ces données soient supprimées dans certaines conditions car certains textes légaux afférents à notre mission légale nous imposent l'utilisation de certaines données à caractère personnel sans lesquelles nous ne pourrions plus remplir notre mission ou nos obligations. Autrement dit, le droit à l'effacement des données ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou par le droit belge, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis.

4. Le droit d'obtenir une limitation du traitement de vos données.

Si vous pensez qu'un traitement de certaines données est inapproprié, vous pouvez demander qu'il soit provisoirement suspendu pendant une durée nous permettant de vérifier le caractère légitime des motifs que vous invoquez. Ce droit n'est pas applicable lorsque le traitement en cause est nécessaire à l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union européenne ou d'un État membre.

5. Le droit de vous opposer à une utilisation spécifique de vos données.

Si vous n'êtes pas d'accord avec une utilisation spécifique de certaines données dans le cadre d'un traitement basé sur un intérêt légitime vous avez le droit de vous y opposer. Ce droit d'opposition ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

6. Le droit de refuser que vos données soient traitées de façon automatique.

Notre étude ne fait aucun traitement de données d'une façon entièrement automatisée, sans intervention humaine.

7. Le droit à la portabilité de vos données.

Lorsque le traitement est fondé sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat, vous avez le droit de demander que vos données vous soient communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. En ce cas, vous pouvez aussi demander que vos données à caractère personnel soient transmises directement d'un responsable du traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible. Ce droit ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis.

12) Comment exercer vos droits ?

Veillez à être précis dans votre demande, nous pourrions ainsi traiter votre demande de manière concrète et correcte.

Lorsque vous exercez un droit, nous pouvons être amenés à vous demander de justifier de votre identité afin d'éviter que quelqu'un d'autre n'exerce vos droits à votre place. Une copie de la carte d'identité peut donc être demandée.

Pour exercer vos droits, vous devez contacter le responsable du traitement :

La SPRL LEROY, ROGER & OTS
BCE n° 0465.732.731
Rue Emile Vandervelde, 31
B – 6010 CHARLEROI-COUILLET
par courrier ou par mail à privacy@leroy-roger.be.

13) Vous souhaitez plus d'informations ou avez une réclamation à faire ?

Vous pouvez contacter le responsable du traitement :

La SPRL LEROY, ROGER & OTS
BCE n° 0465.732.731
Rue Emile Vandervelde, 31
B – 6010 CHARLEROI-COUILLET
par courrier ou par mail à privacy@leroy-roger.be.

Pour obtenir davantage d'informations ou faire valoir vos droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par notre étude, vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données :

La SPRL GDPR Agency dont le siège social est établi à 6 Chemin du Cyclotron à 1348 Louvain-la-Neuve, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0673.492.972, représentée par Monsieur Christian DERAUW.

Ce délégué est joignable :

- par lettre (ou rendez-vous fixé à l'avance) à :
Monsieur Christian DERAUW – GDPR Agency SPRL
6, Chemin du Cyclotron

1348 – Louvain-la-Neuve

- par e-mail à l'adresse électronique suivante : dpo@leroy-roger.be ;
- par téléphone ou GSM aux numéros suivants : 010/87.11.70 - 0475/78.81.89

Enfin, vous pouvez également introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>).

★ ★ ★